

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT N° 05**

Date : 12/07/2022

Lieu : Salle des Fêtes à Champétières

Heure début : 18 H00

Heure fin : 20 H 30

**PRESENTS :**

Mr SAVINEL  
MR CAMPEAUX  
Mr CHAUVET  
Mr CORNOU  
Mr DI MARCO  
Mr FAUGERE  
Mr FAURE  
Mr FORCE  
Mr JOUBERT  
Mme LANDREAT

Mr MOLLIMARD VP Développement numérique,  
Ressources et Moyens et Mutualisation.  
Mme CHARTOIRE Adjoint au Maire de Champétières

**EXCUSES :**

MR FORESTIER  
Mme BATISSION  
Mr DAILHOUX  
Mr FOURT  
Mr VIALLARD

**ABSENTS**

Mr CHAZOT  
Mr CROS  
Mr DIBON  
Mr DUBOURGNOUX  
Mr FOUGEROUSE  
Mr GALAND  
Mr GARRIER  
Mr GUENOLE  
Mr HAUTEVILLE  
Mme HAUVILLE  
Mme NUMES  
Mr PLANAT  
Mme POURRAT  
Mme RAGONNET  
Mr SEGUIN  
Mme TIXIER

---

**Ordre du jour :**

- Présentation de la nouvelle directive européenne 2020/2184, projection d'une vidéo environ 1 h avec les explications d'un agent du ministère de la santé.
- Point sur l'avancement de l'état des lieux du schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement,
- Remise du rapport de stage sur l'examen juridique des compétences eau potable et assainissement et des spécificités liées à leur transfert, (rédacteur Antoine Carenci stagiaire)

Introduction de la réunion par M. Jean SAVINEL, Vice-Président de la Communauté de Communes ALF, qui indique que nous avons un nouveau maire parmi nous, (Maire de la Forie qui remplace Mr CHANTELAUZE) Mr DI MARCO Jean-Luc à qui nous souhaitons là-bienvenue.

Mr SAVINEL laisse la parole à Mr TOURNIER pour expliquer le travail qui a été fait dernièrement.

Mr TOURNIER rappelle le dérouler de la réunion, nous commencerons par une vidéo qui traite de la nouvelle directive sur l'eau 2020/2184 (durée environ 1 h), ensuite nous ferons un point d'avancement du travail du bureau d'étude ALTEREO sur la réalisation du schéma qui vient de débiter, et nous clôturerons avec le travail fait par Mr CARENCI (document juridique qui vous a été transmis). Mr TOURNIER indique qu'Antoine a réalisé un remarquable travail et cela nous fournis une bonne base de documentation juridique sur l'exercice des compétences eau potable et assainissement et sur leurs transferts.

Présentation de la vidéo : rappelle du chemin pour y accéder via internet

<https://www.astee.org/retour-sur-le-webinaire-astee-dgs-sur-la-nouvelle-directive-eau-potable/>

Mr SAVINEL remercie pour le partage de ce webinaire et indique que c'est complexe aujourd'hui d'être distributeur d'eau.

Mr TOURNIER demande aux membres de la commission de faire part de leur ressenti suite à cette vidéo.

Mr FAURE : le webinaire en 2021, on est en 2022, où en est l'Etat pour 2023 ? Réponse : *Aucune information, mais logiquement dans les mois qui viennent des textes devraient sortir puisque la directive doit être transposée en droit Français pour le 12 janvier 2023.*

Le PGSSE 2027 -2030 ce sera compétence ALF. Réponse : *Effectivement après 2026 il sera demandé de plus en plus de choses, le reporting demandé par l'union Européenne sera transposé en droit Français. Ce sera aux collectivités de faire remonter les informations à l'Etat,*

*De plus, l'accès à l'eau pour tous c'est une nouveauté.*

Mr SAVINEL : pour permettre l'accès indique qu'il faudra remettre les fontaines à eau en route avec une eau potable, on se devra d'amener de l'eau potable à tout le monde.

Mr JOUBERT : s'inquiète quand on voit les nouveaux paramètres d'ici 3 ans, il indique qu'il a y beaucoup de réseau en PVC, et qu'il faudra les refaire dans les 3 années à venir. Réponse : *Ils vont être attentif à tous les matériaux qui vont être en contact avec l'eau.*

Mr JOUBERT : C'est surtout les délais impartis qui sont intenable et ce n'est pas acceptable.

Mr FORCE : c'est irréalisable et infaisable dans nos régions.

Mr SAVINEL : il faudra traiter l'eau

Mr FORCE : avec tous les paramètres qu'il y a c'est complètement impossible.

Mr CHAUVET : indique qu'à Fayet ils ont des tuyauteries très anciennes et qu'il faudra changer, vu l'ARS (évaluation : 90000 € le Km), et que pour renouveler l'eau stagnante dans les tuyaux en PVC, il est préconisé la mise en place de purgeur pour vidanger régulièrement (coût 8000€). Le m3 d'eau reviendrait à 25 € alors qu'actuellement il est à 1,30 €. M. Chauvet communiquera le tableau des coûts estimatifs pour sa commune à la CC ALF.

Mr TOURNIER : Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), s'apparente à une démarche qualité, qui sera très conséquente à mettre en place.

Mr FORCE : indique que toutes ces directives ne sont pas faites pour les petits réseaux, mais pour les gros réseaux.

Mr FAUGERE : demande comment ça se passe dans les autres pays ?

Mr TOURNIER : indique que l'on verra les objectifs à travers la transposition en droit Français, mais les objectifs ne seront certainement pas plus faibles.

Mr JOUBERT : il ne faut pas être pessimiste, les choses se feront au fil du temps. Bon courage à ALF qui sera le producteur distributeur pour investir et se mettre à jour, mission impossible.

Mr FAURE : rappelle que la 1<sup>ère</sup> chose est de réussir le transfert.

Mr TOURNIER : au niveau des suivis ce sera plus facile pour les services de l'Etat, car il y aura moins de collectivités à contrôler, mais pas plus facile pour les communautés de communes qui seront en responsabilités sur ces compétences.

Mr TOURNIER : Une autre nouveauté l'accès à l'eau à tous :

Mr FAURE : que deviendront les ASA ? *Il y a des informations dans le rapport de stage*, elles peuvent rester en responsabilité ou être dissoute.

Mr JOUBERT : il y a aussi les habitants que ne paient pas leurs factures.

Mr TOURNIER indique que ce webinaire était intéressant pour appréhender le travail des années à venir et les directions à prendre, et les réactions ont été nombreuses.

Mr JOUBERT revient sur PGSSE, car il a suivi un webinaire, dans lequel il pouvait y avoir des aides financières pour les plans de gestion, est ce qu'il ne serait pas intéressant qu'ALF s'inscrive très vite dans cette démarche ?

Mr TOURNIER ne peut pas prendre la décision n'étant pas élu. Néanmoins, il y a la démarche préalable de réalisation d'un schéma de transfert de compétence qui va permettre de voir d'où l'on vient et qui permettra de déterminer où l'on veut aller. Il semble donc souhaitable de définir préalablement le projet politique, le niveau de qualité de service que l'on veut pour les usagers, avant d'envisager la rédaction d'un PGSSE.

### Point sur l'avancement de l'état des lieux du schéma de transfert des compétences eau potable et assainissement

COFIL de lancement, présentation de l'équipe qui va intervenir, méthodologie. Les premières visites des techniciens ont commencées (visites des ouvrages). Ensuite d'autres rendez-vous auront lieu avec la chef de projet Mme ANGELETOU (partie juridique, RH, financières ...)

Un point a été avec le bureau d'étude, il s'avère que le nombre d'ouvrages à visiter est supérieur à celui qui était estimé dans le DCE. La CC ALF n'envisage pas d'avenant financier pour la réalisation de la phase 1 du projet. Or, au vu de l'analyse des états des lieux fournis par les communes et syndicats, et des documents remis par le Département du Puy-de-Dôme, il est proposé à la Commission de valider une optimisation des temps de visites avec l'engagement d'ALTEREO que la qualité du travail attendue ne sera pas dégradée.

Mr FAURE indique qu'une étude est en cours sur sa commune et qu'effectivement le temps de visite sur celle-ci peut être réduit au vu des documents fournis.

Mr JOUBERT indique qu'il ne faut pas que ça affecte la qualité du travail rendu.

La Commission donne un avis favorable pour qu'ALTEREO optimise ses temps de visite sur certains ouvrages. (liste dans le diaporama ci-joint).

ALTEREO a proposé la constitution d'un groupe de travail avec un effectif plus réduit que le COPIL, Il a été acté le jour du 1<sup>er</sup> COPIL, que le groupe de travail sera identique au COPIL, soit les mêmes membres. Toutefois, il est proposé à l'ensemble des membres de la Commission de pouvoir participer à ce groupe de travail, en fonction des questions qui seront abordées lors de ces réunions. Cette proposition sera indiquée à ALTEREO.

Accès au document de l'étude : il a été décidé de donner accès à tous les documents aux membres de la Commission. Dans un prochain courrier vous recevrez le lien du serveur : <http://app.altereo.fr> ainsi que vos identifiants et mot de passe, qui vous permettrons d'avoir accès à ces documents.

Nous restons à votre disposition si vous rencontrez des problèmes pour vous connecter.

Mr CHAUVET : demande comment transmettre les documents concernant les travaux à la Société ALTEREO ? Mr TOURNIER propose, sur ce cas particulier, de faire le lien. Cependant, il revient à chaque communes et syndicats de communiquer les documents pertinents à Mme ANGELETOU d'ALTEREO.

Mr CHAUVET indique également qu'il a un SIG où il répertorie ces travaux par date.

Mr MOLLIMARD propose de prendre contact avec la technicienne en charge du SIG à la CC ALF Mme BERGERON afin qu'elle puisse actualiser le SIG de la CC ALF, avec ces travaux. Mr MOLLIMARD rappelle qu'il ne faut pas hésiter à faire passer ces informations, car le SIG va être un outil intéressant pour ce projet.

Mr FORCE : demande un retour sur la visite à l'AGGLO DU PAYS D'ISSOIRE (API).

Visite intéressante, mais transfert à minima car seulement 2 syndicats distribuaient la quasi totalité de l'eau sur le territoire de l'agglomération. Pour l'eau potable pas de problème les communes isolées se sont rattachées très vite aux syndicats existants. Pour l'assainissement API exerce la compétence, et ils font des contrats avec des prestataires privés pour assurer la gestion. Au niveau personnel : 1 Directeur et une assistante administrative, mais pas d'équipe technique. Ils vont développer le service SIG interne. Au niveau facturation le service d'eau potable est facturé par les syndicats et pour l'assainissement ils sous traitent la prestation à un des syndicats.

Mr CHAUVET : demande qui prend en charge l'entretien des châteaux d'eau, les stations d'épuration.  
Réponse : *jusqu'au transfert des communes ou syndicats, après ce sera la CC ALF qui définira un mode de gestion, (prestation en interne, DSP...) en fonction des décisions politiques prises. Le bureau d'étude ne décidera pas à la place des élus de la CC ALF il mettra à disposition les éléments d'analyses, élaborera des scénarios pour que les élus puissent faire leur choix politique.*

Mr CORNOU : Comment se fera l'audit de l'état des lieux (RH, temps passé par agents....) Cet audit sera fait par ALTEREO et le cabinet associé STRATORIAL à partir des données collectées par Mme ANGELETOU lors des rencontres avec les communes et les syndicats.

Mr MOLLIMARD : Le transfert ne se fera pas sans conséquences financières entre les communes qui auront continué leur gestion et celles qui attendent que la compétence soit prise par la CC ALF. Il faut continuer à entretenir les réseaux.

Mr TOURNIER rappelle :

Premièrement : qu'il relève de l'intérêt commun que les informations communiquées par les communes soient sincères et complètes.

Deuxièmement : que vis-à-vis de l'utilisateur, il est souhaitable que toutes les communes continuent à investir dans leurs services d'eau potable et d'assainissement car après le transfert de compétence à la CC ALF de 2026 s'il y a des problèmes sur une commune X, la CC ALF aura pendant quelques années la possibilité d'appliquer des tarifs différenciés en fonction de la qualité des services et des infrastructures de chaque ancien territoire compétent et donc la possibilité de majorer ces tarifs sur des communes qui sont en retard par rapport à d'autres sur l'atteinte des exigences réglementaires.

Mr FORCE rappelle qu'il faudra aussi gérer la proximité, dépannage très rapide.

Mr JOUBERT : une chose importante la qualité du service, le service de proximité.

Mr TOURNIER : on en revient au projet politique : Quel est le degré de qualité de service que vous souhaitez donner à l'utilisateur et comment on l'organise ?

Mr JOUBERT : Concernant le degré de qualité, il n'est pas question qu'il soit moindre, on ne peut que l'améliorer.

Le dernier point porte sur le rapport de stage d'Antoine. Ce document permettra de répondre à certaines questions que l'on se pose au niveau juridique, et sur le mode de gestion. C'est une bonne base de travail, le droit encadre tout. Un maximum de sujet on était abordé. Mr TOURNIER remercie Antoine pour ce travail.

Question : est-ce que ce stage a été gratifié. Non (durée du stage de deux mois), il est demandé de faire une proposition au bureau et avec effet rétroactif.

Si plus de point à aborder, Mr SAVINEL clôture la séance.

Fin de la réunion à 20 heures 30.